RCS : BAYONNE
Code greffe : 6401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BAYONNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 01264
Numéro SIREN : 902 036 136
Nom ou dénomination : ABL EMPLOI 64

Ce dépôt a été enregistré le 03/08/2023 sous le numéro de dépôt 7005

LC EXPERTISE & AUDIT

ABL EMPLOI 64 SAS

25 Allée Marines
64100 BAYONNE

COMPTES ANNUELS
du 01/08/2021 au 31/12/2022

Attestation
Expert - Comptable

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise ABL EMPLOI 64 SAS pour l'exercice du 01/08/2021 au 31/12/2022 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des Experts Comptables.

A la date de mes travaux qui ne constituent ni un examen limité, ni un audit et à l'issue de ceux-ci, nous avons relevé les observations suivantes qui ont une incidence sur la cohérence et la vraisemblance des comptes.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 49 pages, se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	2 463 074,85	Euros
Chiffre d'affaires	3 869 990,90	Euros
Résultat net comptable	22 860,90	Euros

Fait à BAYONNE
Le 27/06/2023

Comptes Annuels

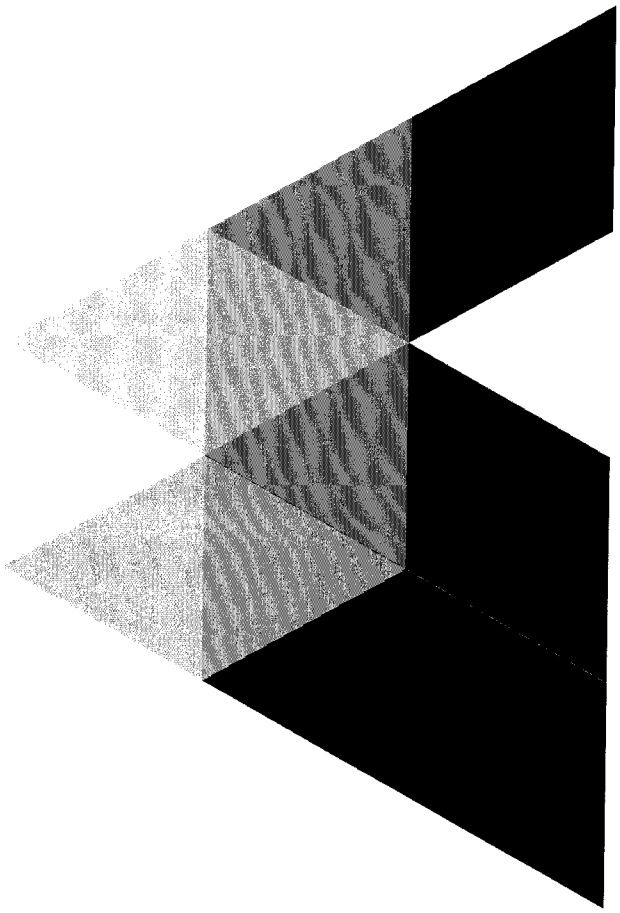

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN — ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2023

Désignation de l'entreprise : ABL EMPLOI 64 SAS

Adresse de l'entreprise : 25 Allée Marines 64100 BAYONNE

Durée de l'exercice précédent * : 1 1 7

Numéro SIRET * : 9 0 2 0 3 6 1 3 6 0 0 0 1 5

Néant ☐ *

Exercice N clos le : 3 1 1 2 2 0 2 2

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA	200 000		200 000
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	4 500	AG 1 614	2 886
	Fonds commercial (1)	AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	795	AS 149	646
	Autres immobilisations corporelles	AT	318 782	AU 17 067	301 715
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU		CV	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD	266	BE	266
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières *	BH	9 752	BI	9 752
	TOTAL (II)	BJ	334 095	BK 18 829	315 265
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	957 244	BY 1 279	955 965
	Autres créances (3)	BZ	859 950	CA	859 950
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	70 000	CE	70 000
	Disponibilités	CF	28 550	CG	28 550
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	33 344	CI	33 344
	TOTAL (III)	CJ	1 949 089	CK 1 279	1 947 809
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 483 183	1A 20 108	2 463 075

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2023

Dossier Fiscal

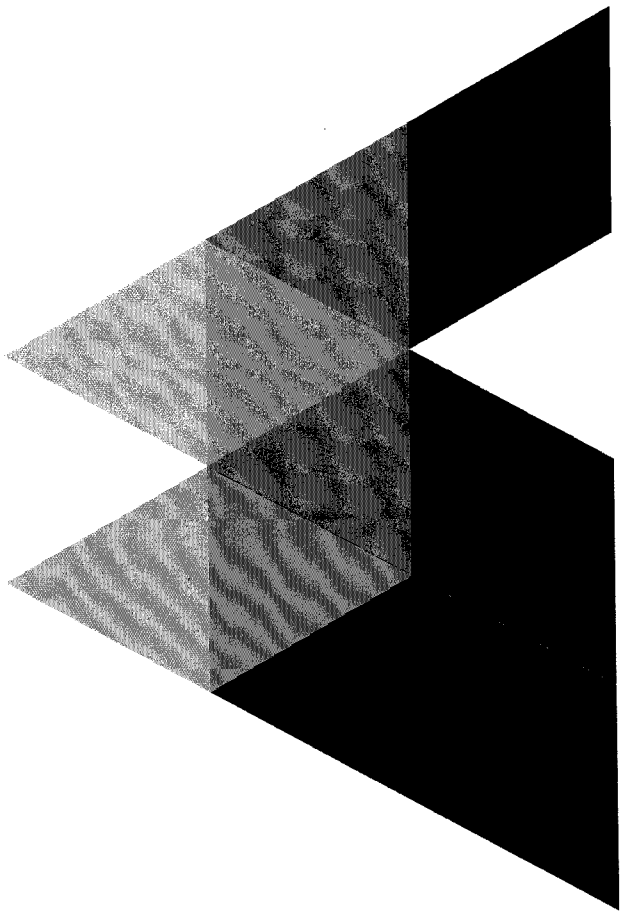

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② **BILAN — PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 SD 2023

Désignation de l'entreprise ABL EMPLOI 64 SAS

Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé 200 000)	DA	400 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	22 861
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	422 861
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	252 163
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 787 613
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	438
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	2 040 214
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 463 075
RENVOIS (1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont Écart de réévaluation libre	1D	
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 040 214
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2023

ABL EMPLOI 64

Société par actions simplifiée
Au capital de 400.000 €
Siège social : 25 Allées Marines
BAYONNE (64100)
RCS BAYONNE 902 036 136

- O O -
O

AFFECTATION DES RESULTATS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 30 JUIN 2023

TROISIEME RESOLUTION - AFFECTATION DES RESULTATS

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 22.860,90 €, de la manière suivante :

- *à la dotation à la réserve légale, 1.200 €,*
- *le solde, soit 21.660,90 € au crédit du compte « **REPORT A NOUVEAU** ».*

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé le montant global des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices, savoir : NEANT

- O O -
O

Pour copie certifiée conforme par le Président

Pour la SAS **ABL ALDI BATERAKO LANA**
La société OSTATAZEN,

ABL EMPLOI 64

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 400.000 €
Siège social : 25 Allées Marines
BAYONNE (64100)
RCS BAYONNE 902 036 136

- O O -
O

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE

DU 30 JUIN 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 30 juin à 11 heures, au siège social, la société « **ABL ALDI BATERAKO LANA** », associée unique, a pris les décisions suivantes, dévolues à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et contenues dans le présent procès-verbal.

LES DECISIONS PORTENT SUR LES POINTS SUIVANTS :

- *Présentation du rapport de gestion du Président au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022,*
- *Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus au Président,*
- *Examen et approbation des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce,*
- *Affectation des résultats,*
- *Questions diverses,*
- *Pouvoirs.*

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'associée unique, après avoir entendu la présentation du rapport de gestion du Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022, comprenant le compte de résultat, le bilan et son annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, lesdits comptes se soldant par un bénéfice net comptable de 22.860,90 €.

En conséquence, donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION - CONVENTIONS DES ARTICLES L 227-10 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

L'associée unique approuve, dans les conditions du premier alinéa de l'article L 227-10 du Code de Commerce, chacune des conventions visées par les dispositions de cet article.

TROISIEME RESOLUTION - AFFECTATION DES RESULTATS

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 22.860,90 €, de la manière suivante :

- *à la dotation à la réserve légale, 1.200 €,*
- *le solde, soit 21.660,90 € au crédit du compte « **REPORT A NOUVEAU** ».*

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé le montant global des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices, savoir :

EXERCICE AU	DIVIDENDE	ABATTEMENT 40 %	EXONERATION
30.06.2020	**NEANT**		
30.06.2021	**NEANT**		
30.06.2022	**NEANT**		

QUATRIEME RESOLUTION - POUVOIRS

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal, pour effectuer toutes les formalités requises par la loi.

Aucune résolution n'ayant été proposée au titre des questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par l'associée unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Pour la SAS **ABL ALDI BATERAKO LANA**
La société *OSTATAZEN*

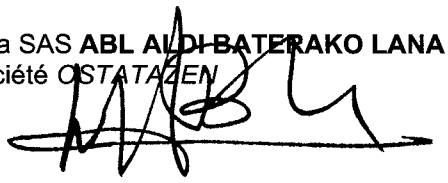

ABL EMPLOI 64

Société par actions simplifiée
Au capital de 400.000 €
Siège social : 25 Allées Marines
BAYONNE (64100)
RCS BAYONNE 902 036 136

- O O -
O

RAPPORT DE GESTION DE LA PRESIDENCE

SUR LA SITUATION ET L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

La société « **ABL ALDI BATERAKO LANA** », Présidente, a, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, établi le présent rapport de gestion.

I - ACTIVITE DE LA SOCIETE

a) Résultats

Pour situer l'activité de notre Société au cours de ce premier exercice écoulé d'une durée de 17 mois, nous soulignons, au début de ce rapport, que le chiffre d'affaires (*hors taxes*) s'est élevé à 3.869.991 €.

L'exercice se traduit par un résultat courant avant impôts bénéficiaire de 61.113 €, après dotation aux amortissements pour 18.829 €.

Finalement l'exercice clos le 31 décembre 2022 se solde par un bénéfice net comptable de 22.861 €.

b) Progrès et/ou difficultés rencontrés - évolution prévisible et perspectives d'avenir

Les conditions d'exploitation devraient être identiques à celles relatives à l'exercice précédemment clos.

c) Recherche et développement

La Société n'a engagé au cours de l'exercice écoulé aucune dépense en matière de frais de recherche et de développement.

d) Evènements importants intervenus au cours de l'exercice clos le 31.12.2022

Nous vous précisons qu'il n'est survenu aucun évènement particulièrement important depuis la clôture de l'exercice écoulé.

II - PRESENTATION DES COMPTES

Le bilan que nous vous présentons se totalise à 2.463.075 €.

1. BILAN

1.1 A L'ACTIF

- l'actif immobilisé totalise un montant net de	315.265 €
* les immobilisations incorporelles	2.886 €
* les immobilisations corporelles	302.361 €
* les immobilisations financières	10.018 €
- l'actif circulant et les charges constatées d'avance totalisent un montant net de	1.947.809 €
dont notamment :	
* les clients et comptes rattachés	955.965 €
* les autres créances	859.950 €
* les disponibilités et valeurs mobilières de placement	98.550 €
* les charges constatées d'avance	33.344 €

1.2 AU PASSIF

- les capitaux propres totalisent un montant de 422.861 € et cet exercice dégage un bénéfice de pour un capital de 400.000 € libéré à 50 %.	22.861 €
- les provisions pour risques	0 €
- les dettes et les produits constatés d'avance représentent dont notamment :	2.040.214 €
* les emprunts et dettes financières divers	0 €
* les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0 €
* les dettes fournisseurs et comptes rattachés	252.163 €
* Dettes fiscales et sociales	1.787.613 €
* autres dettes	438 €

2. COMPTE DE RESULTAT

2.1 PRODUITS D'EXPLOITATION

Ils représentent un montant de	3.885.821 €

2.2 CHARGES D'EXPLOITATION

Elles totalisent un montant de	3.822.876 €
comprenant notamment :	
* les autres achats et charges externes	720.639 €
* les impôts, taxes et versements assimilés	117.085 €
* les salaires et charges sociales	2.964.308 €
* la dotation aux amortissements sur immobilisations	0 €
* la dotation aux provisions sur actif circulant	1.279 €
* autres charges	737 €
Le résultat d'exploitation représente de ce fait un bénéfice de	**62.944 €**

2.3 PRODUITS & CHARGES FINANCIERS

- les produits financiers	3.826 €
- les charges financières	5.657 €
Le résultat financier représente de ce fait un déficit de	1.831 €

2.4 PRODUITS & CHARGES EXCEPTIONNELS

- les produits exceptionnels	105 €
- les charges exceptionnelles	22.134 €
Le résultat exceptionnel représente de ce fait	- 22.029 €
En conséquence, l'exercice clos le 31.12.2022 dégage un bénéfice de	**22.861 €**

III - DECLARATIONS DIVERSES - DISPOSITIONS LEGALES

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

IV - DIVIDENDES VERSES

Conformément aux dispositions de l'article 243 du Code Général des Impôts, il est rappelé le montant global des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices, savoir : NEANT

V - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- *Dépenses et charges visées à l'article 39-4 du CGI : NEANT*
- *Provisions et charges non déductibles : NEANT*
- *Prise de participation active ou prise de contrôle : NEANT*
- *Activité des filiales : SAS BEHARREZKOA*
- *Participations croisées : NEANT*

VI - PRESENTATION DES RESOLUTIONS

Nous allons soumettre à votre approbation un certain nombre de résolutions.

Dans une première résolution, nous demandons à l'associée unique d'approuver les comptes de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui sont présentés.

Compte tenu du résultat dégagé au terme de l'exercice clos le 31 décembre 2022, nous vous proposons, dans une troisième résolution, d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 22.860,90 €, de la manière suivante :

- *à la dotation à la réserve légale, 1.200 €,*
- *le solde, soit 21.660,90 € au crédit du compte « **REPORT A NOUVEAU** ».*

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugeriez utiles, et vous présenter plus en détail, si vous le souhaitiez, les comptes soumis à votre approbation.

Nous espérons que vous voudrez bien approuver les résolutions qui vous sont proposées.

Fait à BAYONNE
Le 9 juin 2023



Pour la SAS **ABL ALDI BATERAKO LANA**
La société *OSTATAZEN*

acte
avocats associés



Elsa FERLING LEFEVRE — Grégory MEYER — Nelsie KUTTA ENGOME

Avocats au barreau d'Orléans

31, rue de la Bretonnerie
45000 ORLÉANS
02 38 68 24 20
contact@acte-avocats.fr

TRIBUNAL DE COMMERCE
Greffe des Sociétés
1, avenue Anne de Neubourg
64100 BAYONNE

02 AOU 2023

Orléans, le 19 juillet 2023

Mesdames,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un dossier concernant le dépôt des comptes annuels clos le 31 décembre 2022 de la société ABL EMPLOI 64.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Mesdames, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la SELARL,
Grégory MEYER

SELARL au capital de 65 000 € - RCS Orléans / SIRET 440 458 230 00